

DGA des Routes et Mobilités
Direction des Routes
Compte rendu réunion du 13 Mars 2026

SMO/BEG/RR/26007

Objet : **RD357 – Nouveau créneau (B) - Réunion de présentation du projet de créneau de dépassement RD 357 aux associations environnementales**

Intervenants	Représentant	Téléphone Mail	Présent P Absent A Excusé E	Invité à la prochaine réunion	Diffusio n
Associations ARDAM APNEE FNE	M. AUBIER M. RABREAUD M. GVALET	06 87 68 12 31 - m.aubier@gmail.com 02 43 75 98 75 - domnin.rabreaud@wanadoo.fr 06 88 14 57 98 - jc.gavallet@gmail.com	P P P		X X X
Bureau d'Etude Actierra (prestataire du Dépt 72)	M. CHESNEL	06 45 25 89 67 thomas.chesnel@actierra.com	P		X
CD 72 Chef de service SMO	M. COUTEAU	02 44 02 40 03 – jeanyves.couteau@sarthe.fr	P		X
Chef de bureau BEG Chargé d'études BEG	M. RENAULT M. LIENHART	02 43 54 74 67 –raphael.renault@sarthe.fr 02 43 54 70 50 – pascal.lienhart@sarthe.fr	P P		X X
Chef de bureau – D.T.E.E.A Secrétaire SMO	M. CHEVREAU Mme LE MARQUAND	02 43 54 72 69 - pierre- louis.chevreau@sarthe.fr 02 43 54 74 16 - marie-christine.le- marquand@sarthe.fr	P P		X X

Diffusion : liste de diffusion

Prochaine réunion : à confirmer
Invités : voir listing ci-dessus.

I - Ordre du jour :

- le contenu du projet et les modifications apportées depuis la concertation préalable de juin 2024 ;
- l'état initial réalisé dans l'emprise du projet par le bureau d'études ACTIERRA ;
- les résultats de la séquence ERC appliquée au projet ;
- L'étude d'impact réalisée par le bureau d'études Actierra ;
- les mesures de compensation envisagées.

II- Évolution du contenu du projet depuis la concertation préalable de juin 2024 :

a) Éléments présentés :

L'une des conclusions de la concertation préalable de juin 2024 était l'abandon du créneau C à 2x2 voies, pour raisons techniques, sur la commune du Breil-sur-Mérize.

Il a été décidé en décembre 2025 que le créneau A à 2x2 voies entre le giratoire de Saint Hubert des Roches et le lieu-dit la Coquillère est reporté par le CD72 pour raison budgétaire.

Il ne reste plus que le projet de création d'un seul créneau de dépassement, le B, se situant entre la route des Loudonneaux et le Narais. Il est constitué de :

- un giratoire de Rayon de 25 m,
- un créneau 2+1 voies permettant les dépassements dans le sens Le Mans/Saint-Calais sur 1200 m,
- un parking de covoiturage.

b) Échanges concernant cette partie :

Mr Jean-Christophe GVALET déplore un risque d'accident très fort, marqué par la circulation des véhicules conjointement avec une grande faune impactée, un effet clôture « snf » entre les forêts de Bercée et de la Pierre. Mr GVALET propose un tourne à gauche.

M. Pascal LIENHART répond qu'un tourne-à-gauche serait encore plus dangereux pour les usagers, car il augmente le temps de traversée pour les usagers des voies latérales. Un tourne-à-gauche est adapté lorsque les mouvements de tourne-à-gauche sont nombreux depuis la voie principale. Or, ici les mouvements de tourne-à-gauche sont nombreux depuis la voie secondaire (depuis la route des Loudonneaux au sud de la RD).

M. Jean-Yves COUTEAU précise la double vocation du giratoire, qui permet l'ensemble des mouvements de circulation tout en permettant un différentiel de vitesse pour faciliter les dépassements.

Mr Jean-Christophe GVALET craint une attractivité pour les poids lourds.

Cette remarque n'est pas validée car il n'est pas attendu une augmentation du trafic sur cet axe par suite de l'aménagement.

Mr Jean-Christophe GVALET et Mr Michel AUBIER déclarent le risque d'une augmentation du trafic lié à l'agrandissement de l'entreprise Cristal Roc – aujourd'hui 150 camions minimum /jour avec une estimation de 30 camions en plus.

Mr Pascal LIENHART évoque la difficulté de connaître l'impact à ce jour, le bureau d'étude n'ayant obtenu aucune information officielle sur le sujet.

Mr Jean-Yves COUTEAU ajoute qu'une rencontre est programmée au 23 mars 2026 avec l'entreprise Cristal Roc.

III- État initial présenté par Actierra et le CD72

a) Présentation : (voir powerpoint joint)

b) Échanges concernant cette partie :

Le bureau d'étude a constaté une faune et une flore très riche, cette dernière comptant quelques espèces protégées mais aussi invasives.

Mr Jean-Christophe GVALET ajoute que selon lui il y a beaucoup de gros chênes et autres feuillus.

Concernant la faune, il est noté que :

- La présence de la fauvette pitchou, du bruant jaune mais également du pouillot de bonelli et de la linotte mélodieuse.
- La présence d'habitat de la grenouille de Lessona à proximité mais hors emprise projet.

- D'autres animaux comme la vipère aspic, le cerf, le lapin de garenne et la loutre sont indiqués dans la bibliographie mais pas forcément repérés sur site.

Mr Jean-Yves COUTEAU précise que l'état initial a été réalisé sur une année complète.

Mr Pierre-Louis CHEVREAU ajoute que la liste est longue mais qu'il ne faut pas s'alarmer car l'impact sera mesuré et ne concernera pas toutes les espèces répertoriées dans la zone d'études.

M. RABREAU interroge sur le patrimoine archéologique présent dans cette zone. M. Jean-Yves COUTEAU indique que la D.R.A.C. sera consultée afin de déterminer s'il est nécessaire de procéder à des fouilles. Les investigations se sont révélées peu fructueuses pour les premiers créneaux réalisés par le CD72.

M. RABREAU indique que le sous sol des abords du Narais contient des vestiges archéologiques et qu'il possède des éléments qu'il souhaiterait transmettre au CD72. Il peut les transmettre par mail à M RENAULT.

M. Jean-Christophe GVALET s'inquiète de l'association entre la concentration et la vitesse des véhicules avec les importants passages d'animaux.

En termes de continuité écologique, Mr Thomas CHESNEL indique que les clôtures réimplantées dans le cadre du projet seront permissive, elles faciliteront le passage de la faune. Elles sont donc franchissables en tout point, sans provoquer de concentration de passages à priori.

MM. Pascal LIENHART et Raphaël RENAULT indiquent que les clôtures seront conservées ou refaites. M. Jean-Yves COUTEAU précise qu'une discussion est engagée avec la Direction Départementale des Territoires, que le projet leur a été présenté, qu'il a été bien accueilli.

Mr Pierre-Louis CHEVREAU précise que les clôtures des premiers créneaux avaient été prescrites par le bureau d'études d'environnement SCE.

IV – Séquence ERC appliquée au projet :

a) Présentation de l'application de la séquence ERC :

C'est l'application des mesures d'évitement et de réduction, de la séquence ERC, et la présence à enjeux qui nous pousse à prévoir un élargissement de la RD 357 vers le sud et non vers le Nord.

	Créneau B					
	Solution 1 NORD	Solution 2 SUD				
	Environnement physique					
Réseau hydro, eaux superficielles	Pas de cours d'eau intercepté	Pas de cours d'eau intercepté				
Alimentation en eau potable	Fort éloignement du projet	Fort éloignement du projet				
Usages points d'eau	Fort éloignement du projet	Fort éloignement du projet				
	Environnement naturel					
Zonages réglementaires	Variante se trouvant en totalité sur les ZNIEFF (1 et 2) et le site Natura 2000	Variante se trouvant partiellement sur la ZNIEFF de type 2 et le site Natura 2000				
Trame verte et bleue	Élargissement de la D357 augmentant l'effet barrière	Élargissement de la D357 augmentant l'effet barrière				
Faune piscicole (frayères)	Aucune création ou modification d'ouvrage hydraulique	Aucune création ou modification d'ouvrage hydraulique				
Zones humides	Absence de zone humide réglementaire sur le tracé de la variante	Absence de zone humide réglementaire sur le tracé de la variante				
Habitats	Impact sur des habitats avec un enjeu faible (boisement)	Impact sur des habitats avec un enjeu faible (boisement) et avec un enjeu modéré (landes)				
Flore	Impact sur des stations et des habitats d'espèces avec un enjeu de conservation (modéré)	Enjeu flore considéré comme faible le long de cette variante				
Faune	Impacts sur les habitats de reproduction des oiseaux, dont des espèces avec un enjeu de conservation majeur (Fauvette pitchou, Bruant jaune). Les impacts sur les autres groupes sont considérés comme similaires avec la variante Sud.	Impacts sur les habitats de reproduction des oiseaux, dont des espèces avec un enjeu de conservation fort (Pouillot de Bonelli). Les impacts sur les autres groupes sont considérés comme similaires avec la variante Nord.				
	Aspect technique					
Zone d'habitations et Camp d'Auvours	Habitations, desserte non discriminante	Habitations, desserte non discriminante				
Acoustique	Absence d'enjeu	Absence d'enjeu				
Réseaux existants	Absence de réseau au nord	Réseau télécom au sud sur un faible linéaire				
Coûts	Équivalents au Nord et au Sud					
	Neutre	Impact favorable	Impact faible	Impact moyen	Impact fort	Impact majeur

b) Échanges concernant cette partie :

Concernant la séquence E.R.C (Eviter, Réduire, Compenser) appliquée au projet, il faudra limiter l'impact sur les habitats notamment ceux de la Fauvette Pitchou et du Pouillot de Bonelli.

Mr Pierre-Louis CHEVREAU précise que des zones de compensation seront réalisées pour l'avifaune.

V – Étude d'impact présentée par Actierra

a) Présentation :

Thomas CHESNEL du bureau d'études Actierra a présenté le document d'étude d'impact qui est actuellement en cours de relecture par le CD72.

b) Échanges concernant cette partie :

En ce qui concerne l'étude d'impact, Mr Jean-Christophe GVALET s'interroge sur les obligations légales de débroussaillage.

Le bureau d'étude déclare qu'il n'y aura pas d'impact.

VI – Mesures de compensations envisagées

a) Tableau récapitulatif des mesures envisagées

Créneau B	Impact définitif (m2)	Impact temporaire (m2)	Ratio compensation	Surface de compensation	Remarque
Boisements	8174	4428	1,5	12261	Rechercher environ 1,2 ha de boisements Objectif : mettre en place un ilot de sénescence et des nichoirs pour les oiseaux Espèces ou milieux concernés : boisement, avifaune nicheuse (Pouillot de Bonelli...) Description de la mesure : laisser le boisement sans intervention humaine et mettre des nichoirs
Fourrés	1335	104	7,5	10 000	Rechercher 1 ha pour la compensation de l'habitat de la Fauvette pitchou pour permettre l'installation à minima d'1 couple Objectif : créer une mosaïque d'habitats entre fourré bas et milieux herbacés Espèces ou milieux concernés : avifaune reproductrice associée (Fauvette pitchou, Bruant jaune ...). Description de la mesure : plantation d'un fourré avec mise en place d'un plan de gestion (entretien du fourré et fauche tardive des milieux ouverts tous les 3 à 5 ans)
Landes	6686	463	-	-	Pas besoin de compensation
Ouverts (prairie)	13701	28	-	-	Pas besoin de compensation
Anthropiques	19577	25	-	-	Pas besoin de compensation
Total	49473	5048			

b) Échanges relatifs à cette partie et autres sujets :

Pour les premiers créneaux, Mr Pierre-Louis CHEVREAU se félicite sur le boisement compensateur réussi et espère le même résultat pour ce projet. Le suivi des autres mesures de compensation est également satisfaisant.

Mr Michel AUBIER fait remonter un problème de dépôt sauvage le long des chemins ruraux débutant au niveau du Narais. Il demande qu'un contact avec la commune de Saint-Mars-la-Brière soit pris pour mettre fin à cette pratique.

En mesure de compensation sur ce site, Mr Thomas CHESNEL explique qu'un ilot de sénescence sous réserve de l'acceptation des propriétaires sera mis en place pour les oiseaux ainsi qu'une création d'un fourré herbacé pour la fauvette pitchou afin de préserver sa reproduction.

M. Jean-Yves COUTEAU se montre plutôt confiant quant à la sécurisation foncière.

M. Jean-Christophe GVALET et M. Michel AUBIER soulignent un problème de mortalité d'amphibiens sur la route des Loudonneaux pendant la période de reproduction. Ils suggèrent qu'il serait utile de demander à la commune de mettre en place une restriction de circulation durant cette période.

M. Pierre-Louis CHEVREAU indique que des discussions avec la communauté de communes ont déjà eu lieu mais n'ont pas abouti car le trafic, bien que modéré, entraîne des détours importants.

M. Jean-Christophe GVALET craint une augmentation de la circulation liée à l'urbanisation de la route des Loudonneaux. M. Michel AUBIER souligne que le giratoire peut contribuer à sécuriser le trafic routier. Le CD72 confirme les propos de M AUBIER et précise que la circulation route des Loudonneaux ne devrait pas augmenter.

Le 26/03/2026

Le chef du bureau des études générales

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'R' followed by a horizontal line.

Raphaël RENAULT